

DELIBERATION N° 21/2015 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER Séance du 23 juin 2015

Subvention de fonctionnement aux établissements partenaires - 2015

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21;

Le Conseil d'administration adopte la subvention de fonctionnement au lycée Charles-de-Gaulle de Bangui – République Centrafricaine pour un montant de 80 000 euros.

Nombre de votants: 28 Pour : 28 Contre : /

Abstention:/

Fait à Paris, le 23 juin 2015

La présidente du conseil d'administration de l'AEFE

Anne-Marie DESCOTES